
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA NARBONNAISE**

Séance ordinaire du 26 Septembre deux mille huit

Département
DE L'AUDE

Sous la présidence de M. Jacques BASCOU

N°C-68/2008

Présents ou représentés : M. Georges ABBAMONTE, M. Raymond AGRAZ, M. Didier ALDEBERT, M. Paul ALDEBERT, M. Rémy ALINGRIN, M. Jean-Marie ASSENS, M. Henri AZEMA, M. Jacques BAILLAT, M. Jacques BASCOU, M. Jean-Pierre BASTELICA, Mme Marie BAT, Mme Béangère BATTISTELLA, M. Youssef BOUNOUA, M. Didier BOUSQUET, Mme Marie-Antoinette BOUSQUET, M. Denis CABOULET, Mme Elyette CABROL, Mme Marie-Claude CANET, Mme Nicole CATHALA, M. Didier CODORNIU, Mme Lucia COSTA, M. Gérard CRIBAILLET, M. Christian DURAND, Mme Marie-Claude EGLESSIES, M. Jean FABRE, Mme Marie-Hélène FABRE, M. Patrick FRANÇOIS, M. Gérard FRATICOLA, M. Pierre GALINIER, Mme Murielle GANCIA-RAYMOND, M. Bernard GEA, M. Jean-Yves GLÉMÉE, M. Serge GUIGUE, Mme Alice GUITTARD, Mme Isabelle HERPE, Mme Anne-Marie JOURDET, M. Gérard KERFYSER, M. Aimé LAFFON, M. Tristan LAMY, M. Olivier LAPEYRE, M. Paul LIGNERES, M. Robert LOIS, M. Roger LOPEZ, Mme Monique MACPHAIL, M. Guy MARSOTTO, Mme Hélène MARTINEZ, M. Jean-Michel MENAGER, Mme Martine MIR, M. Louis MOLVEAU, Mme Christiane MONNIER, M. Marcel NERIN, Mme Nadine OLIVIER, Mme Aurélie ORRIT, M. Marc ORTIZ, M. José PERERA, Mme Sabine PEYROUSEL, M. Gilbert PLA, M. Jacques POCIELLO, M. Jean-François ROUSSOULY, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, Mme Janny SAMPERE, Mme Hélène SANDRAGNE, M. Jean-Paul SCHEMBRI, M. Richard SEVCIK, M. Guy SIÉ, Mme Zorha TEGGOUR, Mme Magali VERGNES, M. Alain VIALADE, M. Jean-Michel VILA.

Excusés : M. Michel FARNOLE, M. Jean-Michel FESTE.

Secrétaire de séance : Mme Magali VERGNES

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Approbation du bail emphytéotique portant mise à disposition d'un terrain au profit de la société EDF-EN-FRANCE pour la réalisation d'une unité de production d'électricité solaire photovoltaïque.

Dans le cadre de la réalisation d'une ferme photovoltaïque sur le site de Malvézy à Narbonne, le Conseil Communautaire, par délibérations du 25 juillet 2007 d'une part et du 17 décembre 2007 d'autre part, a approuvé la promesse de bail emphytéotique et son avenant n° 1 portant mise à disposition d'EDF-EN FRANCE de diverses parcelles d'une superficie globale de 23ha68a85ca.

Comme prévu dans la promesse de bail,

« article 2 : durée de la promesse-modalités de réalisation », la société EDF-EN FRANCE, par courrier du 8 août 2008, a levé l'option et demandé la réalisation de la présente promesse.

Après accord entre les parties, le loyer annuel global et forfaitaire de départ est fixé à 1.500 € par hectare au lieu de 1.000 € initialement prévus.

Celui-ci sera révisé chaque année, à la date anniversaire de prise d'effet du bail.

D'autre part, à l'issue de la durée initiale du bail prévue sur 20 ans, celui-ci sera reconductible par périodes d'une durée de 10 ans.

L'ensemble des autres clauses du projet de bail et de son avenant reste inchangé.

C'est pourquoi, je vous propose:

- d'approuver le bail emphytéotique portant sur l'opération citée en objet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le dit bail emphytéotique.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Conseil adopte à l'unanimité

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU